



COMMISSION SPORTIVE JEUNES SAISON 2025/2026

PV N°36

En distanciel ce jour le 04/12/2025 pour le pôle foot à 5.

Présents : FERNANDEZ Marie-France - BIANCUZZI Wilfried - FARGEOT Gary

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Début de la réunion : 17H Fin de la réunion : 18H00

La commission exploite et valide les retours des journées U9 U7 du 29 /11.

U9 Niveau 2 :

Bergeracois : 1 seul plateau regroupé à LA FORCE, 11 équipes

Le club de Montpon accueilli sur le secteur Centre.

Neuvic a fait son plateau à Montpon (arrêté sur son terrain) peu de participation 6 équipes.

Secteur Nord : 2 plateaux, participation moindre.

Quelques feuilles de plateau non signées. Quelques relances début semaine.

Au total 8 plateaux.

Tous les clubs ont retourné leurs documents. A ce jour 1 seul a été amendé.

1 contrôle des licences est effectué ne relevant aucune anomalie.

U9 Niveau 1 :

Plateau à BERGERAC et à TRELISSAC : R.A.S

23 équipes sur 25 présentes. Documents soigneusement remplis et rendus.

U7

7 plateaux.

Manque feuille de présence La Tour Mareuil Verteillac, Eymet et Bassimilhac.

Club de MONTIGNAC : 2 licences en cours

Club de SANHILHAC : feuille de licence incomplète

Problème de comportement d'un spectateur du le plateau d'ANGOISSE

Lettre faite par la responsable de PERIGORD VERT au Président du District qui a transmis à la commission de discipline.